

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS



Nombre de Conseillers
En exercice : 40
Présents : 25
Votants : 32

L'an deux mille seize, le quinze décembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 8 décembre 2016

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote

Pour : 32
Contre : 0
Abstention : 0

Jean Michel FERTIER, Roger CHARVET (Corbel) ; Denis SEJOURNE, Christel COLLOMB (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Roger VILLIEN, Alain LECLERCQ (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Elisabeth SAUVAGEON, Gilles PERIER MUZET (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard D'ALLIN (Saint-Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON, Martine MACHON (Saint-Joseph de Rivière) ; Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL (Saint-Laurent du Pont) ; Louis BOCCHINO, Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Jean Paul PETIT, (Saint-Pierre d'Entremont 38) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint Pierre de Genebroz)

**OBJET : AIDE INTERCOMMUNALE DE
DEVELOPPEMENT AGRICOLE (AIDA)**

Pouvoirs : Susy REY à Jean Paul CLARET, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Williams DUFOUR à Gilles PERIER MUZET, Nathalie HENNER à Cédric MOREL, Céline BURLET à Jean Louis MONIN, Christian LORIDON à François LE GOUIC, Frédéric CALVAIRE à Jean Paul PETIT

CONSIDERANT la compétence de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse en matière d'agriculture, au travers du soutien aux dynamiques de modernisation et diversification des exploitations agricoles, et en faveur de l'installation de nouveaux exploitants ;

CONSIDERANT l'importance de l'activité agricole sur le territoire Cœur de Chartreuse, en terme d'activité économique générée, diversifiée et non délocalisable, en terme de productions alimentaires locales et de qualité, mais également en terme d'entretien des espaces et des paysages concourant à l'attractivité du territoire ;

CONSIDERANT les conclusions du Diagnostic agricole mené en 2015-2016 par la Chambre d'Agriculture sur le territoire Cœur de Chartreuse, qui révèle notamment la problématique majeure de la transmission / reprise des exploitations et la difficulté d'établir de nouvelles installations en agriculture ;

CONSIDERANT les travaux de la commission Agriculture Forêt Patrimoine sur les principes de l'aide proposée ci-après, et la détermination des critères d'éligibilité ;

CONSIDERANT la cohérence de cette aide avec les démarches menées sur le Parc de Chartreuse et sur les territoires voisins de la Communauté de communes Cœur de Chartreuse, en matière de soutien à l'agriculture ;

CONSIDERANT le travail de la commission agriculture, forêt et patrimoine.

Il est proposé la mise en œuvre d'une aide communautaire, intitulée Aide Intercommunale de Développement Agricole (AIDA).

Le principe de cette aide est de soutenir les projets d'installation nouvelle en agriculture ou de reprise d'exploitation. Cette aide contribuera à la réussite des installations en améliorant les conditions économiques au démarrage de l'activité.

L'aide vise également à faciliter les investissements des exploitations agricoles, afin de soutenir leur développement, leur dynamisme et la diversification de leurs activités.

L'AIDA contribue au maintien d'un tissu agricole diversifié et dynamique. C'est un outil au service des orientations en matière d'agriculture, proposé par la commission Agriculture Forêt et Patrimoine, en particulier :

- Faciliter les installations et les reprises / transmission d'exploitations
- Encourager la diversification des activités agricoles
- Encourager l'agriculture biologique
- Favoriser la commercialisation en circuits courts et locaux, en direction des consommateurs

- Inciter les nouveaux agriculteurs à s'impliquer dans les structures agricoles collectives locales
- Soutenir la transition énergétique des fermes

L'AIDA concerne deux types d'aides :

- Aides aux installations en agriculture
- Aides aux projets d'investissement

Les critères d'éligibilité, les critères d'attribution et les montants de l'aide financière de chacune des aides sont détaillés en pièce annexe jointe.

Le règlement de l'AIDA sera établi sur la base de cette délibération du Conseil Communautaire, et indiquera les modalités de dépôt de dossiers et les modalités de versement de la subvention. Les dossiers seront présentés pour délibération en conseil communautaire après avis d'une commission locale composée d'élus et d'agriculteurs.

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente, le Conseil Communautaire, à l'**UNANIMITE** :

- **ACCEPTÉ** la mise en place de ce fond d'aide et de prévoir cette inscription au budget 2017
- **ACCEPTÉ** les critères proposés
- **CHARGE** le Président de prévoir cette inscription au budget prévisionnel 2017

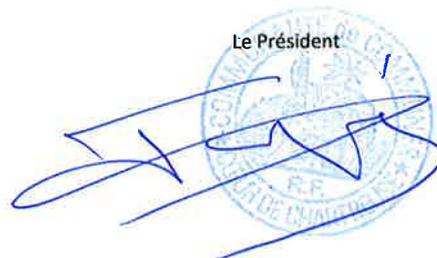
Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 16 décembre 2016,

Le Président



Denis SEJOURNE